



COMMUNE DE MONT LOZERE ET GOULET

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 3 avril 2024, à 20 h 30

Date de convocation et d'affichage : 28 mars 2024

Membres en exercice : 21
Membres Présents : 16
Pouvoirs : 3

Le trois avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, salle de réunion le Bleymard, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAURY, Maire de la commune de Mont Lozère et Goulet.

Présents : Pascal BEAURY, Jeannine CUBIZOLLE, Malika FOLCHER, Nadine TOIRON, Jean-Marie BOISSET, Pauline GALINDO, Béatrice FOLCHER, Patrice RICHARD, Laura DIET, Evelyne MOURET, Olivier BOULAT, Pascal ROUVIERE, Didier ROCHE, Jean-Noël GIBERT, Guy AMOUROUX, Annabelle DIET

Absents et excusés : André SAINT-LEGER ayant donné pouvoir à Anabelle DIET, Christine POUDEVIGNE ayant donné pouvoir à Jean-Marie BOISSET, Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL, Michel SICARD ayant donné pouvoir à Jeannine CUBIZOLLE

Absent : Laurian MARTIN

Secrétaire de séance : Jeannine CUBIZOLLE

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024
- Communication des décisions prises par le maire en vertu de la délégation donnée
- Présentation par Mme GALINDO Pauline du projet des vitraux de l'Eglise de Mas d'Orcières
- Avenant à l'allotissement des terres à vocation agricole de la section de Chasseradès
- Adhésion au périmètre syndical de l'Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière des communes lozériennes (ASTAF)
- Autorisation signature d'une convention avec ATC France pour occupation d'un pylône téléphonique sur une partie de la parcelle ZI 29 (Chasseradès)
- Autorisation d'une convention d'utilisation et d'entretien de la desserte forestière du Travers de la Gache
- Participation à verser à la Région pour les transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022/2023
- Attribution des subventions aux associations pour 2024
- Délibération de principe pour cession à l'euro symbolique au Département de l'emprise nécessaire à la modification du tracé de la RD 41 dans Bagnols les Bains
- Autorisation de passage sur des parcelles communales du nouveau tracé du GR 70
- Approbation des opérations et des modalités de financements des projets déposées à la DETR 2024
- Création d'emplois pour besoins saisonniers
- Questions diverses

Règle du quorum : le quorum est fixé à 11 membres présents. La règle du quorum étant respectée pour cette séance, la séance peut avoir lieu conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2024-25

Objet : Ajout de point à l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : demande subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP)

Délibération n° 2024-26

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2024, ci-après annexé

Délibération n° 2024-27

Objet : Communication des décisions prises par le maire en vertu de la délégation donnée

VU l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

VU les délibérations n° 2020_43 du 27 mai 2020 et n° 2021-51 du 7 mai 2021, par lesquelles le conseil municipal a donné délégation au Maire pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises, au conseil municipal :

2024/04	<p>Demande d'une aide financière auprès de la DETR 2024 de 153 917 € pour réhabilitation de la mairie déléguée dans l'ancienne boulangerie de Chasseradès</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Coût estimatif de l'opération</th> </tr> <tr> <th>Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</th> <th>Nom du prestataire</th> <th>Montant (HT)</th> <th>dont montant accessibilité (catégorie 2/B)</th> <th>dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">Maîtrise d'œuvre</td> </tr> <tr> <td>Equipe de maîtrise d'œuvre</td> <td>Atelier BESSIN SEBELIN</td> <td>35 540,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">A proratiser le cas échéant</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Etudes complémentaires / frais annexes</td> </tr> <tr> <td colspan="5">A proratiser le cas échéant</td> </tr> <tr> <td>Bureau de contrôle</td> <td>BUREAU VERITAS</td> <td>3 859,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CSFS</td> <td>non attribuée à ce jour</td> <td>1 452,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>A.M.O.</td> <td>AB INGENIERIE</td> <td>10 969,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Assurance DO</td> <td></td> <td>7 616,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Divers : reprographie, publication, diag. divers</td> <td></td> <td>9 066,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Foncier</td> <td>Geometre , huissier</td> <td>1 500,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude de sol</td> <td></td> <td>3 500,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concessionnaires</td> <td>ENEDIS, Orange, Eau</td> <td>15 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sous-total MOE/Etudes</td> <td>68 502,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Travaux ou acquisitions (catégorie A2 et A3)</td> </tr> <tr> <td colspan="5">A détailler le cas échéant</td> </tr> <tr> <td>Coût travaux</td> <td>selon DQE</td> <td>362 650,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Imprévu chantier</td> <td>Réhabilitation</td> <td>18 130,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sous-total travaux ou acquisitions</td> <td>380 780,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</td> <td>469 282,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <th colspan="5">Ressources prévisionnelles de l'opération</th> </tr> <tr> <th>Financements</th> <th>à préciser le cas échéant</th> <th>sollicité ou acquis</th> <th>Montant (HT)</th> <th>Taux</th> </tr> <tr> <td>Fonds européens</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td></td> <td>sollicité</td> <td>153 917,00 €</td> <td>32,80%</td> </tr> <tr> <td>DSIL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>FNADT</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Autres aide Etat</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Conseil régional</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Conseil départemental</td> <td>Contrat territoriaux</td> <td>acquis</td> <td>41 532,00 €</td> <td>8,85%</td> </tr> <tr> <td>EPCI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Autre collectivité</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sous-total aides publiques</td> <td colspan="2">Taux de financement public</td> <td>41,65%</td> </tr> <tr> <td>EDF Energies nouvelles</td> <td>Parc éolien</td> <td></td> <td>180 000,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">à préciser</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sous-total autres aides non publiques</td> <td colspan="2"></td> <td>180 000,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Part de la collectivité</td> <td colspan="2">Fonds propres</td> <td>93 833,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Emprunt</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Crédit bail ou autres</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Recettes générées par le projet</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Participation du maître d'ouvrage</td> <td>93 833,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td>20,00%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</td> <td colspan="2"></td> <td>469 282,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût estimatif de l'opération					Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)	Maîtrise d'œuvre					Equipe de maîtrise d'œuvre	Atelier BESSIN SEBELIN	35 540,00 €			A proratiser le cas échéant					Etudes complémentaires / frais annexes					A proratiser le cas échéant					Bureau de contrôle	BUREAU VERITAS	3 859,00 €			CSFS	non attribuée à ce jour	1 452,00 €			A.M.O.	AB INGENIERIE	10 969,00 €			Assurance DO		7 616,00 €			Divers : reprographie, publication, diag. divers		9 066,00 €			Foncier	Geometre , huissier	1 500,00 €			Etude de sol		3 500,00 €			Concessionnaires	ENEDIS, Orange, Eau	15 000,00 €			Sous-total MOE/Etudes		68 502,00 €	0,00 €	0,00 €	Travaux ou acquisitions (catégorie A2 et A3)					A détailler le cas échéant					Coût travaux	selon DQE	362 650,00 €			Imprévu chantier	Réhabilitation	18 130,00 €			Sous-total travaux ou acquisitions		380 780,00 €	0,00 €	0,00 €	COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		469 282,00 €	0,00 €	0,00 €	Ressources prévisionnelles de l'opération					Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux	Fonds européens				0,00%	DETR		sollicité	153 917,00 €	32,80%	DSIL				0,00%	FNADT				0,00%	Autres aide Etat				0,00%	Conseil régional				0,00%	Conseil départemental	Contrat territoriaux	acquis	41 532,00 €	8,85%	EPCI				0,00%	Autre collectivité				0,00%	Sous-total aides publiques		Taux de financement public		41,65%	EDF Energies nouvelles	Parc éolien		180 000,00 €		à préciser					Sous-total autres aides non publiques				180 000,00 €	Part de la collectivité		Fonds propres		93 833,00 €			Emprunt					Crédit bail ou autres					Recettes générées par le projet					Participation du maître d'ouvrage		93 833,00 €					20,00%	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)				469 282,00 €
Coût estimatif de l'opération																																																																																																																																																																																																																													
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)																																																																																																																																																																																																																									
Maîtrise d'œuvre																																																																																																																																																																																																																													
Equipe de maîtrise d'œuvre	Atelier BESSIN SEBELIN	35 540,00 €																																																																																																																																																																																																																											
A proratiser le cas échéant																																																																																																																																																																																																																													
Etudes complémentaires / frais annexes																																																																																																																																																																																																																													
A proratiser le cas échéant																																																																																																																																																																																																																													
Bureau de contrôle	BUREAU VERITAS	3 859,00 €																																																																																																																																																																																																																											
CSFS	non attribuée à ce jour	1 452,00 €																																																																																																																																																																																																																											
A.M.O.	AB INGENIERIE	10 969,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Assurance DO		7 616,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Divers : reprographie, publication, diag. divers		9 066,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Foncier	Geometre , huissier	1 500,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Etude de sol		3 500,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Concessionnaires	ENEDIS, Orange, Eau	15 000,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Sous-total MOE/Etudes		68 502,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																																																																																									
Travaux ou acquisitions (catégorie A2 et A3)																																																																																																																																																																																																																													
A détailler le cas échéant																																																																																																																																																																																																																													
Coût travaux	selon DQE	362 650,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Imprévu chantier	Réhabilitation	18 130,00 €																																																																																																																																																																																																																											
Sous-total travaux ou acquisitions		380 780,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																																																																																									
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		469 282,00 €	0,00 €	0,00 €																																																																																																																																																																																																																									
Ressources prévisionnelles de l'opération																																																																																																																																																																																																																													
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux																																																																																																																																																																																																																									
Fonds européens				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
DETR		sollicité	153 917,00 €	32,80%																																																																																																																																																																																																																									
DSIL				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
FNADT				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
Autres aide Etat				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
Conseil régional				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
Conseil départemental	Contrat territoriaux	acquis	41 532,00 €	8,85%																																																																																																																																																																																																																									
EPCI				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
Autre collectivité				0,00%																																																																																																																																																																																																																									
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		41,65%																																																																																																																																																																																																																									
EDF Energies nouvelles	Parc éolien		180 000,00 €																																																																																																																																																																																																																										
à préciser																																																																																																																																																																																																																													
Sous-total autres aides non publiques				180 000,00 €																																																																																																																																																																																																																									
Part de la collectivité		Fonds propres		93 833,00 €																																																																																																																																																																																																																									
		Emprunt																																																																																																																																																																																																																											
		Crédit bail ou autres																																																																																																																																																																																																																											
		Recettes générées par le projet																																																																																																																																																																																																																											
		Participation du maître d'ouvrage		93 833,00 €																																																																																																																																																																																																																									
				20,00%																																																																																																																																																																																																																									
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)				469 282,00 €																																																																																																																																																																																																																									

2024/05

Demande d'une aide financière auprès de la DETR 2024 de 849 203 € pour réhabilitation de 4 logements dans l'ancien couvent et un appartement dans les locaux de la mairie déléguée actuelle à Chasseradès,

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Equipe de maîtrise d'œuvre	Atelier BESSIN SEBELIN	96 647,00 €		
Etudes complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Bureau de contrôle	BUREAU VERITAS	12 637,00 €		
CSPS	non attribué à ce jour	4 547,00 €		
A.M.O.	AB INGENIERIE	34 387,00 €		
Assurance DO		23 875,00 €		
Divers : reprographie, publication, diag. divers		25 000,00 €		
Foncier	Géomètre , huissier	1 500,00 €		
Etude de sol		5 000,00 €		
Concessionnaires	ENEDIS, Orange, Eau	18 000,00 €		
Sous-total MOE/Etudes		221 593,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A2 et A3)			A détailler le cas échéant	
Coût travaux Ancien couvent		984 600,00 €		
Coût travaux maine		152 300,00 €		
Imprevus chantier	Réhabilitation	56 845,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 193 745,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 415 338,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	849 203,00 €	60,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat	Fonds verts	à solliciter	141 534,00 €	10,00%
Conseil régional		à solliciter	35 000,00 €	2,47%
Conseil départemental	Contrat territoriaux	acquis	28 400,00 €	2,01%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
ADEME - SDEE	Geothermie	à solliciter	52 000,00 €	3,67%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		78,15%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		309 201,00 €	
	Credit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		309 201,00 €	21,85%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 415 338,00 €	

2024/06

Travaux ou études d'investissement confiés à :

Bureau d'Etudes INSE	Maîtrise d'œuvre pour le calcul énergétique avant et après travaux Ecole du Bleymard	800,00 € HT
AB Ingénierie	Assistance à Maitrise d'ouvrage pour le projet de Réhabilitation de la maison Uzaï	38 187.50 € HT
Pauline Galindo Vitrail	Fourniture et pose de panneaux de protection transparent à vitraux et impost de la porte de l'Eglise de Bagnols les Bains	12 258.25 € HT

2024/07	Travaux d'investissement confiés à :		
	BUT Mende	Fourniture et pose d'une cuisine appartement de la Poste à Bagnols les Bains	5 000,00 € TTC
	JB Maçonnerie	Construction de 2 murs en pierre Les Sagnes	3 600 € HT
	SARL Menuiserie MOURET	Fabrication et pose de 2 fenêtres Eglise de Bagnols les Bains	1 760 € HT
	BEAU TP	Pose filière compacte pour ANC du bâtiment communal de Mas d'Orcières	9 181.43 € HT
	Le Phil du Bois	Fabrication et pose étagère bibliothèque de Belvezet	2 365 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
à l'unanimité

DONNE ACTE des décisions prises

Présentation par Mme GALINDO Pauline du projet des vitraux de l'Eglise de Mas d'Orcières

Etude pour la création et la réalisation de vitraux contemporains – coût du projet 33 566.70 €. Il est proposé de poursuivre l'étude notamment pour la recherche d'aide financière pour la réalisation de projet.

Délibération n° 2024-28

Objet : Avenant à l'allotissement des terres à vocation agricole de la section de Chasseradès

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'avenant sur les terres agricoles et pastorales de la section de commune de Chasserades pour donner suite au décès de Mr Teissier Patrick.

Monsieur le Maire rappelle que les baux avaient été signés le 1^{er} juillet 2019 pour se terminer le 30 juin 2025. Trois exploitants étaient prioritaires, Mr Saint Jean Marc, Mme Castan Christel et Mr Teissier Patrick.

Monsieur le Maire demande à la safer Occitanie de faire des avenants pour que le lot qui était attribué à Mr Teissier Patrick soit répartie entre les deux autres exploitants. Les conditions des baux restent inchangées.

Avenants baux safer

Avenant au bail de Mme CASTAN CRYSTEL

Commune	Section	N°	Sub	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
MONT LOZERE ET GOULET	040ZA	58	En partie	08 ha 26 a 72 ca	LA MOURARETTE	BT
MONT LOZERE ET GOULET	040ZE	27	J	01 ha 46 a 77 ca	BERTALAI	T
MONT LOZERE ET GOULET	040ZE	27	K	01 ha 46 a 77 ca	BERTALAI	BR
				11 ha 20 a 26 ca		

Avenant au bail de Mr SAINT JEAN MARC

Commune	Section	N°	Sub	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
MONT LOZERE ET GOULET	040ZA	57	En partie	10 ha 75 a 00 ca	LA MOURARETTE	BT
MONT LOZERE ET GOULET	040ZE	26	J	01 ha 46 a 77 ca	BERTALAI	T
MONT LOZERE ET GOULET	040ZE	26	K	01 ha 46 a 77 ca	BERTALAI	BR
TOTAL				13 ha 68 a 54 ca		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
à l'unanimité

DONNE son accord sur ces avenants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation

Délibération n° 2024-29

Objet : Adhésion au périmètre syndical de l'Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière des communes lozériennes (ASTAF)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale autorisée de Travaux d'Amélioration Foncière des communes lozériennes (A.S.T.A.F.) a élaboré un programme portant sur des travaux d'aménagement pastoraux pour le compte d'exploitants de la commune, membre de l'A.S.T.A.F..

Une partie de ces travaux d'aménagement sont situés sur les biens de section de Mirandol.

Monsieur le Maire informe que l'A.S.T.A.F peut intervenir que pour le compte de ses membres au sein d'un périmètre composé par l'ensemble des terrains souscrits à vocation agricole ou forestière. Ces terrains, bâtis et non bâtis, doivent obligatoirement figurer sur l'état parcellaire du territoire du département de la Lozère qui correspond au plan périmétral général de l'association.

Dans ce périmètre général tous nouveaux biens souscrits doivent être décrits ou identifiés par leurs références cadastrales dans un acte d'engagement. (Annexé à cette délibération).

Monsieur le Maire indique que tous les frais concernant cet aménagement sont à la charge de l'exploitant.

Désignation cadastrale.

<i>Commune</i>	<i>Section</i>	<i>N°</i>	<i>sub</i>	<i>Surface cadastrale</i>	<i>Lieu-dit</i>
MONT LOZERE ET GOULET	040ZC	64		01 ha 37 a 60 ca	SOGNO FOURCHADE
MONT LOZERE ET GOULET	040ZC	66		00 ha 74 a 80 ca	SOGNO FOURCHADE
Total				02 ha 12 a 40 ca	

Après avoir délibéré le Conseil Municipal
à l'unanimité

DONNE son accord sur cette adhésion,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette adhésion.

Délibération n° 2024-30

Objet : Autorisation signature d'une convention avec ATC France pour occupation d'un pylône téléphonique sur une partie de la parcelle ZI 29 (Chasseradès)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune de Chasseradès avait consenti le droit d'occuper une surface de 30 M2 sur la parcelle SI 29 (Décharge de Daufage). Sur cette parcelle est installé un pylône pour la réception de divers opérateurs téléphoniques. ATC France propose de renouveler cette convention pour une durée de 12 ans, renouvelable tacitement par période de 12 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le loyer d'occupation proposé par ATC France est de 950 € charges comprises avec une revalorisation annuelle de 1 %.

Vu le projet de convention ci-après annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
à l'unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec ATC France, ainsi que tous documents y afférents.

Délibération n° 2024-31

Objet : Autorisation d'une convention d'utilisation et d'entretien de la desserte forestière du Travers de la Gache

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de convention, ci-après annexé, formalisant les engagements de chaque partie, pour l'entretien de la desserte forestière du Travers de la Gache. Sont concernés :

- La mairie de Prévenchères
- Le Groupement Forestier CPG Sylva
- La commune Mont Lozère et Goulet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et d'entretien de la desserte forestière du Travers de la Gache, ci-après annexée, ainsi que tous documents y afférents.

Délibération n° 2024-32

Objet : Participation à verser à la Région pour les transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022/2023

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée a informé la mairie que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédentes ont été maintenues en 2022/2023 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 602 € pour l'année scolaire 2022/2023) soit 520 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés sur la commune.

La quote-part communale est de 8320 € pour les circuits suivants :

- Saint Julien du Tournel – Bagnols les Bains	7 élèves	3 640 €
- Chasseradès – La Bastide	3 élèves	1 560 €
- Mas d'Orcières- le Bleymard (primaire)	4 élèves	2 080 €
- St Fréal d'Albuges – Le Bleymard (primaire)	2 élèves	1 040 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE cette décision

ACCEPTÉ de voter la quote part communale de 8320 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

Délibération n° 2024-33

Objet : Attribution des subventions aux associations pour 2024

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de voter les subventions de fonctionnement attribuées pour 2024 aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

ATTRIBUE les montants suivants :

Nom de l'association	MONTANT VOTE
AAPPMA Ecole de Pêche Du Goulet Mont Lozère	200 €
Les festivités Bagnolaises	1 000 €
Allô Bagnols	400 €
Amicale des Sapeurs pompiers du Bleymard	800 €
Association Le Mounnat	100 €
Association sportive du Collège du Bleymard	1 000 €
Astrolab - Le Bleymard	300 €
Cinéco - Bagnols Les Bains	1 000 €
College Bleymard (Tournoi des Grands Causses)	300 €
Comité des fêtes Belvezet	1 500 €
Comité des fêtes de Chasseradès	1 500 €
Comité des fêtes Bleymard	1 500 €
Club de belote de Chasseradès	300 €
Etoile Pétanque Bastidoise	100 €
Félin pour l'autre	800 €
FNACA - comité local de la Bastide	100 €
FNACA - comité local du Bleymard	300 €
Foot du Bleymard - Espoir Lozérien	1 500 €
Foyer Rural Bagnols Les Bains	1 500 €
Foyer Rural du Bleymard	1 500 €
Foyer Rural de Mas d'Orcières	1 500 €
Foyer Socio Educatif Collège	500 €
Génération Mouvement Mont Lozère (Le Bleymard)	700 €
Génération Mouvement Sources du Lot (Bagnols les Bains)	700 €
Jeunes Sapeurs Pompiers (collège)	600 €
La Boule Bastidoise	100 €
Les Habitants de Saint Julien du Tournel (remplace Foyer Rural)	1 500 €
Les Colombes de Charedonde	2 500 €
Les Lucioles (Gym)	325 €
Liridona-ERSF	200 €
Loisirs Jeunes du Goulet	1 500 €
Lous Saltaires	1 000 €
Parents d'Élèves de l'École Pub.de Bagnols (association sportive)	3 000 €
Parents d'Élèves de l'École Pub.de la Bastide (activités extérieures)	350 €
Parents d'Eleves de l'Ecole Publique du Bleymard - La Montagnarde	3 000 €
Clocher de St Baptiste	100 €
Sauvages Cinéklub	200 €
Transhumance au Mont Lozère	500 €
Rudeboy Crew (10 000 en 2019 - 5000 Festival et 5000 saison théâtre)	10 000 €
Ranq'art (par foyer rural)	4 000 €
Fondation du Patrimoine	3 000 €
Tour Cycliste Féminin	4 000 €
Rallye des Thermes	3 500 €

Délibération n° 2024-34

Objet : Délibération de principe pour cession à l'euro symbolique au Département de l'emprise nécessaire à la modification du tracé de la RD 41 dans Bagnols les Bains

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le conseil départemental a programmé la modification du tracé de la RD 41 (venant de la Loubière) dans le village de Bagnols les Bains. Ce projet nécessitera des acquisitions foncières afin d'élargir la route communale actuelle sur les parcelles cadastrées B 74 et 75 et éventuellement 73 et 76 appartenant à la commune. La largeur de l'emprise est d'environ de 9 m de large.

Le Département souhaiterait que le conseil municipal donne une autorisation de principe pour la cession à l'euro symbolique au Département de l'emprise nécessaire à cet aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

ADOpte le principe d'une cession pour l'euro symbolique de la surface nécessaire pour la modification du tracé de la RD41 dans le village de Bagnols les Bains, les parcelles concernées : B 74 et 75 et éventuellement B 73 et 76

Délibération n° 2024-35

Objet : Autorisation de passage sur des parcelles communales du nouveau tracé du GR 70

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à de nombreux échanges entre le Comité FFRandonnée Lozère, l'Association Stevenson, la communauté de communes Mont Lozère et la commune, relatifs aux modifications du tracé du GR 70 chemin de Stevenson.

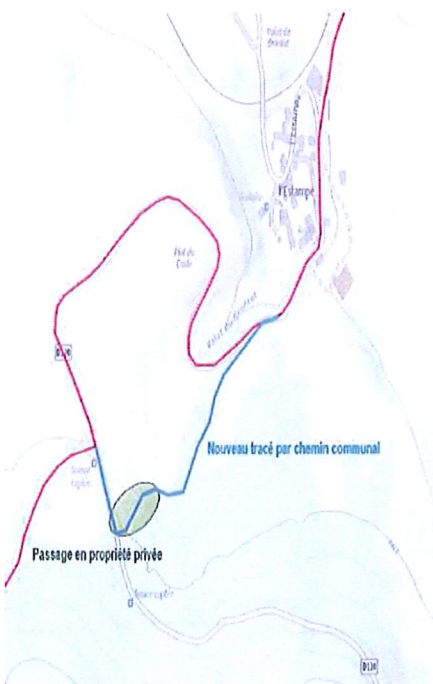
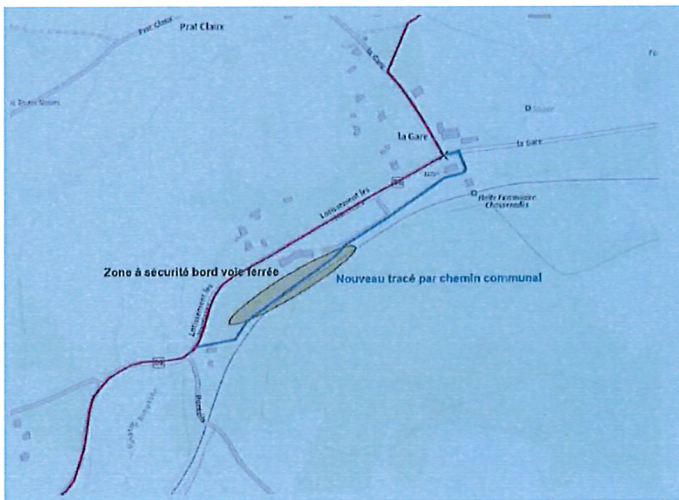
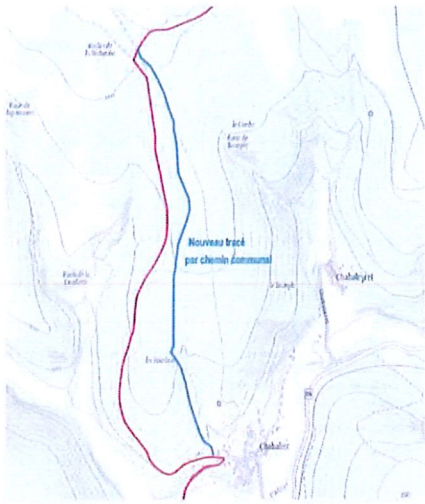
Ces nouveaux tracés traversant des parcelles communales le conseil municipal doit préalablement donné son accord pour l'autorisation de passage et de balisage, indispensable à l'homologation officielle par la FFRandonnée.

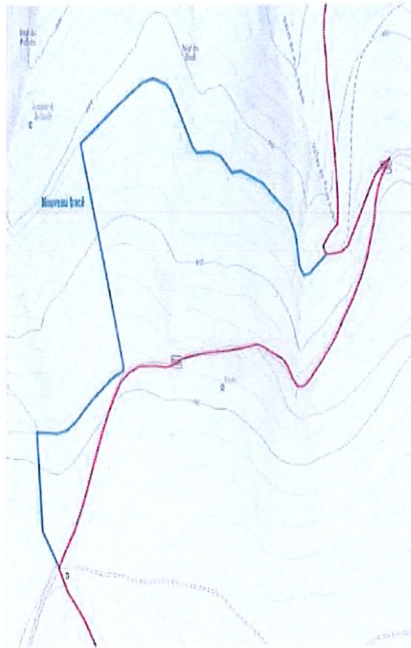
Les 4 modifications sont :

- **Modification 1 à Chaballier** : passage d'une large piste, empruntée par des engins motorisés, à un sentier plus agréable et moins fréquenté (chemin communal).
- **Modification 2 à la gare Chasseradès** : sécurisation du tracé en évitant le passage sur une partie de la route départementale (passage sur un chemin communal le long de la voie ferrée).
- **Modifications 3 et 4 à L'Estampe et montée du Goulet** : sécurisation du tracé en évitant la route départementale (passage sur des parcelles communales et sectionales et sur propriété privée conventionnée).

En rouge, l'ancien tracé de ce GR

En bleu, le nouveau tracé envisagé





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

DONNE son accord pour l'autorisation de passage et de balisage, indispensable à l'homologation officielle par la FFRandonnée sur les parcelles appartenant à la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

Délibération n° 2024-36

Objet : Approbation des opérations et des modalités de financements des projets déposées à la DETR 2024

Vu les 4 demandes de DETR déposées au titre de l'année 2024, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait de valider ces opérations et les demandes de subventions :

- **Déploiement d'un système de vidéoprotection de voie publique**
 - o Coût estimé à 52 079 € HT
 - o DETR sollicitée : 31 247.40 €

- **Consolidation et valorisation du château du Tournel**
 - o Coût estimé à 350 000 € HT
 - o DETR sollicitée : 140 000 €
 - o Département sollicité : 140 000 €

- **Aménagement de la mairie déléguée de Chasseradès**
 - o Coût estimé à 469 282 € HT
 - o DETR sollicitée : 153 917 €

- **Aménagement de 5 logements sociaux à Chasseradès**
 - o Coût estimé à 1 415 338 € HT
 - o DETR sollicitée : 849 203 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

Adopte les opérations suivantes et les modalités de financements telles que mentionnées précédemment

Approuve les plans de financements prévisionnels

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.

Délibération n° 2024-37

Objet : Demande aide financière au FIDP - Vidéoprotection

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le projet de déploiement d'un système de vidéoprotection de voie publique, ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, pourrait bénéficier également d'une aide du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP).

Monsieur le Maire rappelle que le coût de ce dispositif est estimé à 52 079 € HT et le montant de la DETR sollicitée est de 31 247.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

DECIDE de solliciter l'aide financière, aussi élevée que possible, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs ce projet

Délibération n° 2024-38

Objet : Création d'emplois pour besoins saisonniers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de recruter des agents pour assurer pendant la saison estivale le surcroît de travail liées au fonctionnement des services et des structures touristiques. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer les emplois non permanents suivants :

A temps complet :

- 1 maître-nageur-sauveteur, au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, rémunéré sur la base de l'indice brut 431, du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024
- 2 animateurs au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ere} classe pour le village de vacances (6 semaines/animateur réparties sur juillet et août 2024) rémunérés sur la base de l'indice brut 499
- 1 agent d'accueil en renfort au village de vacances du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024, au grade d'adjoint technique territorial, rémunéré sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux
- 2 adjoints techniques en renfort des services techniques de 6 mois de la période du 21 mai 2024 au 20 novembre 2024, rémunérés sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux

Et , à temps non complet :

- 1 adjoint technique pour le camping de Chasseradès 20 heures par semaine du 13 avril 2024 au 12 octobre 2024, rémunéré sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux
- 1 adjoint technique pour le camping de Bagnols les Bains sur la base de 21 heures hebdomadaires du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024, rémunéré sur le 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité,*

DECIDE :

De créer les emplois non permanents tels que présentés précédemment

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail et tous documents nécessaires à ces recrutements

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

Questions diverses :

M BOULAT informe qu'une réunion sera organisée avec l'Agence de l'Eau le 8 avril concernant le réseau d'abreuvement porté par l'Association Syndicale Libre (ASL). Au prochain conseil municipal sera évoqué la potentielle mise à disposition de personnel administratif si cette ASL est transformée en ASA.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 23 h 00

La secrétaire de séance, Jeannine CUBIZOLLE



Le Maire, Pascal BEAURY

